



Compte rendu du Conseil Municipal du 21 janvier 2016

L'an deux mille seize, le 21 janvier à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSET-lès-MONTROND, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, Maire.

Date de la convocation : 15/01/2016

Présents :

Mesdames Claudine COURT, Ginette KANOU, Thérèse RICHARD, Gisèle MELONI, Rose Marie BREUILLAUD, Stéphanie GARNIER, Nadège OLLIER.

Messieurs Michel GIRAUD, René HRYNIOW, Bernard JARDY, Guy BEAU, André TARDY.

Absents : Emmanuel DIDIER ; Isabelle BAPTISTE pouvoir à Nadège OLLIER.

Secrétaire : Rose Marie BREUILLAUD.

Le compte rendu de la séance du 07 décembre 2015 n'appelant pas de remarque particulière est approuvé à l'unanimité.

INDEMNITE DE CONSEIL AU PERCEPTEUR

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'en application des arrêtés interministériels en cours, une indemnité de conseil peut être allouée au comptable du Trésor.

Madame le Maire demande au Conseil de fixer le taux de cette indemnité sachant que 100 % correspondent à 417.72€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide, à l'unanimité, d'accorder à Monsieur FRECON, receveur municipal, l'indemnité de conseil au taux de 100 %, soit 417.72€.

CREATION D'UN CAE

Madame le Maire informe le Conseil que suite à la fin de contrat de Marie Laure ROCHETTE au 31/12/2015, un nouvel emploi CAE a été signé avec Toscane MARIANI (en liaison avec la Mission Locale). Il s'agit d'un contrat de droit privé de 35 heures hebdomadaires pour 3 ans, aidé à hauteur de 75 %, à compter du 11 janvier 2016.

La mission locale doit rendre une réponse concernant la possibilité de rompre le contrat à chaque date anniversaire.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire expose qu'actuellement un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est inscrit au tableau des effectifs de la commune pour 28 heures hebdomadaires.

Cependant, compte tenu du départ du 2^{ème} adjoint administratif de 2^{ème} classe ce temps de travail est maintenant inadapté et doit être revalorisé.

Madame le Maire propose donc de supprimer cet emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour 28 heures hebdomadaires et de le remplacer par un emploi permanent d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 32 heures hebdomadaires et précise que le Comité Technique Paritaire sera consulté à ce sujet.

Après discussion, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- approuvent la suppression à compter du 01 février 2016 d'un emploi permanent d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.
- approuvent la création à compter du 01 février 2016 d'un emploi permanent d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 32 heures hebdomadaires.
- imputent les dépenses correspondantes au chapitre 012
- chargent Madame le Maire de procéder à la nomination d'un agent sur cet emploi selon les conditions statutaires et réglementaires.

Christine BERTHET sera nommée sur ce poste de 32 heures hebdomadaires et les 8 heures restantes (comptabilité) seront couvertes dans le cadre de la mutualisation par la CALF.

Les nouvelles fiches de poste seront actualisées en fonction de la répartition des tâches. Il s'agit d'une période de transition pour gérer certaines tâches administratives et comptables. Cette mise à disposition n'a aucune conséquence sur les heures d'ouverture de la mairie.

DEMANDE SUBVENTION DETR

Cette délibération annule et remplace la délibération 2016-7-5-1.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire les travaux de création d'un City stade» dans le cadre des demandes de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016.

Le financement de cette opération sera couvert par la DETR, la réserve parlementaire de la sénatrice CUKIERMAN et la commune.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer une demande subvention au titre de la DETR et à signer tous documents référents à cette subvention.

ENVELOPPE DEPARTEMENTALE

Madame le Maire rappelle au Conseil que chaque année le Département accompagne les communes dans la réalisation de leurs projets par le biais de subventions. Ces aides seront réparties en 3 enveloppes de solidarité :

- une plutôt destinée aux communes rurales, pour la réalisation de travaux, néanmoins certaines acquisitions de matériels pourront être éligibles.
- une enveloppe de voirie afin de répondre aux enjeux de conservation du patrimoine routier des communes.
- une enveloppe spécifique pour accompagner les projets thématiques des collectivités.

Madame le Maire propose d'inscrire les travaux de réfection de la salle des fêtes dans le cadre des demandes de subvention d'enveloppe départementale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte la subvention au titre de l'enveloppe départementale de solidarité pour les travaux de réfection de la salle des fêtes.
- Autorise Madame le Maire à déposer la demande de subvention et à signer tous les documents afférant à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION « cercle vertueux »

Madame le Maire rappelle au Conseil que la Communauté d'Agglomération Loire Forez a mis en place un cercle vertueux auquel les communes adhérentes, les plus économes en éclairage public, peuvent bénéficier de subventions si elles entreprennent des travaux permettant des économies d'énergies.

Madame le Maire propose d'inscrire les travaux de remplacement des huisseries et d'isolation des plafonds de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte la subvention au titre du cercle vertueux mis en place par la Communauté d'Agglomération Loire Forez.
- Autorise Madame le Maire à déposer la demande de subvention et à signer tous les documents afférant à ce dossier.

BUDGET DES CHAMBONS

Gisèle MELONI informe le Conseil que le budget de l'association les Chambons sera présenté la semaine prochaine au conseil d'administration.

L'association souhaiterait embaucher une personne supplémentaire. Les administrateurs Boissetaires sont contre, et souhaitent que le budget 2016 reste identique à celui de 2015.

Rendez-vous a été pris avec Loire Forez pour faire une étude prospective.

Etudier la possibilité de passer en prestation de services par un privé, voir pour appel d'offres.

Le problème des quelques enfants de Boisset transportés le mercredi à midi à L'Hôpital le Grand pour le centre de loisirs de l'après-midi est évoqué : cette solution avait été retenue afin « d'économiser » un animateur, donc des frais pour l'association sachant qu'il n'y avait que 3 ou 4 enfants concernés par le centre de loisirs le mercredi après-midi sur Boisset. Mais aussi de proposer des activités plus intéressantes en groupe d'enfants du même âge.

Et à ce jour, les Chambons demandent à ce que ces frais de transports soient à la charge de la commune de Boisset.

Le Conseil refuse à l'unanimité.

OUVERTURE CREDITS BUDGETAIRES

Afin de régler les participations aux Chambons avant le vote du budget 2016, Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ouverture de crédits budgétaires pour une somme de 13 000€.

A l'unanimité, le Conseil accepte l'ouverture de crédits budgétaires pour 13 000€.

CESSION D'IMMOBILISATIONS.

Madame le Maire informe le Conseil que suite aux multiples réparations qui ont été faites sur le tracteur sur ce dernier exercice, il est proposé de céder cet équipement, la remorque et le broyeur.

Plusieurs propositions de prix ont été reçues, dont une à 10 000€ pour l'ensemble.

Après avoir délibéré, le Conseil approuve cette proposition et autorise Madame le Maire à céder ces équipements pour un montant de 10 000€, à encaisser les sommes dues et à signer tous les documents relatifs à cette cession.

Ces équipements seront sortis de l'inventaire communal.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CALF

Le conseil approuve à l'unanimité la modification des statuts de la CALF concernant la « compétence » SDIS.

QUESTIONS DIVERSES

- Scolarisation des enfants de l'extérieur : nous avons 2 demandes d'enfants de l'extérieur pour une scolarisation à Boisset. Une émanant d'une famille de Craintilleux et une de L'Hôpital le Grand. L'Hôpital le Grand a fait connaître son refus de participer aux frais.

Sachant que conformément à l'accord qui avait été passé dans les années 2000 avec le foyer Forez Jeunes de Montrond, 2 enfants ont intégré notre école début 2016, contre participation financière de la commune de Montrond.

Le Conseil souhaite garder la même ligne de conduite à savoir : accord seulement pour les dérogations préfectorales.

- IMERYS : a traité avec M. GARDET (propriétaire du terrain) et M. GAY (exploitant) pour l'exploitation d'une carrière d'extraction d'argile dans les Chaninats (ouest de la commune) sur 3 HA. Ils sont venus présenter leur projet en mairie, l'entreprise s'engage à remettre le chemin et le terrain en état à la fin de l'exploitation.

Cette activité nécessite une modification du PLU, la zone étant aujourd'hui classé A.

Voir avec la CALF pour le chemin de la Dame qui est classé d'intérêt communautaire.

- FNACA : souhaiterait une plaque commémorative ou une stèle à l'effigie du parachutiste qui s'est tué sur notre commune pendant la seconde guerre mondiale. Le dossier sera étudié lors d'une prochaine séance.

- SIEL : une participation de 2 660€ de la commune sera nécessaire pour le raccordement des 2 villas qui vont être édifiées sur le terrain BOUTEILLE : une DP avait été déposée avant le changement de PLU, pour une division en vue de construire.

- Règlement intérieur : encore quelques modifications à apporter au document avant envoi au CTP.

- Extinction de nuit : un questionnaire concernant certaines modifications qui pourraient être apportées est à compléter.

- Ecole : par le Plan Prévention et Mise en Sécurité, l'E.N. demande que soit possible la mise en confinement, une 2^{ème} alarme, un moyen pour joindre tout le personnel.

Diverses modifications ont été demandées dans les classes.

Voir aussi pour automatiser le portail

- Visite du préventeur du CDG vendredi 29 janvier à 9H.

- Bornes incendie dégradées : des devis de réparation ont été demandés.

- Pot départ Géraldine : mercredi 27 à 11h30.

- Réunion commission bâtiments : lundi 1^{er} février à 18h.

- Commission jeunesse : lundi 25 janvier à 17h.

Prochain conseil le 29 février 2016 à 19h.

La séance est levée à 21h05.